

## CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

### Rapport de la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 2021 / 44

#### Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2022

En date du 14 octobre 2021, la sous-commission de la COFIN pour LEA s'est entretenue au sujet du préavis mentionné en titre avec M. Balestra, chef du Service des parcs et domaines (SPADOM), Mme Kolb, adjointe, ainsi que Mme Bovet, cheffe-comptable de la Direction, et son adjoint M. Alba.

En préambule et pour rappel, le crédit-cadre annuel SPADOM permet de mener des travaux de rénovation et de réhabilitation sur le domaine public, dans les parcs, les promenades et les plantages ainsi que dans les vignobles, les domaines agricoles et les forêts. Il permet aussi de rénover les locaux et les installations du service afin de les adapter aux normes de sécurité actuelles.

#### ***Situation des crédits-cadres 2017 – 2021***

La situation des crédits-cadres des années 2016 à 2020 est présentée aux points 5 à 7 du préavis. Ces derniers restent ouverts 5 ans et la date d'engagement des premières dépenses pour chaque objet doit avoir lieu durant l'année concernée. Ce critère est respecté et aucun dépassement n'est prévu.

#### ***Crédit-cadre 2022***

Pour 2022, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'488'000.-, en augmentation de CHF 1'725'000.- par rapport au crédit-cadre de CHF 1'763'000.- voté pour 2021.

Deux projets expliquent cette différence. Il s'agit d'une part d'un montant de CHF 1'000'000.- supplémentaire lié au plan Canopée (préavis n° 2021/15), financé par le biais du Plan Climat (préavis n° 2021/24). D'autre part, un montant de CHF 725'000.- est affecté au réaménagement du parc de la Brouette dans le cadre du projet de mise en souterrain du LEB sur le tronçon « Lausanne – Chauderon – Union-Prilly ». Tel que convenu dans la convention signée entre la société Compagnie du chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher S.A. (LEB) et la Commune de Lausanne, l'ensemble des coûts relatifs à cet investissement sont à la charge du projet du LEB.

Comme pour 2021, il est prévu qu'un montant de CHF 513'000.- soit prélevé sur le Fonds communal du développement durable. Ces contributions concernent des interventions sur le domaine public (plantation arbres d'avenue, arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers, installation de bancs pour personnes à mobilité réduite et mobilier divers).

Le préavis détaille l'ensemble des projets prévus pour 2022 aux points 8.1 à 8.7, auxquels nous renvoyons, avec une synthèse au point 8.8. Nous relevons à ce titre que le concours Nature en ville et

les prestations de conseils nature chez les privés (préavis n° 2018/42) sont désormais intégrés au crédit-cadre.

***Conclusions de la Commission des finances (COFIN)***

**Après examen, la COFIN s'est prononcée sur les conclusions du préavis n° 2021 / 44 le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Au vote, les 5 conclusions ont été acceptées en bloc par 11 oui, 0 non et une abstention.**

Lausanne le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Mathias Paquier  
Rapporteur pour la Commission des finances